

## Grâce aux revenus du partage Ucar propose une voiture neuve à un coût équivalent à celui d'une vieille voiture

Ucar, spécialiste français de la mobilité, tant sous son enseigne, Ucar Rent Smarter, que pour le compte des constructeurs automobiles, lance une nouvelle offre révolutionnaire : proposer à chaque propriétaire d'une voiture ancienne, touché par les mesures restrictives qui entreront en vigueur en Île-de-France, le 1<sup>er</sup> juillet 2019, de lui permettre de la remplacer par un véhicule neuf et propre de même catégorie pour un budget mensuel équivalent.

Comment est-ce possible ? **Un véhicule neuf consomme moins, il nécessite moins d'entretien et surtout Ucar garantit un revenu à tous ceux qui accepteront de le partager.**

Prenons l'exemple de Christophe qui a une Clio de 15 ans. Il souhaite la remplacer par une voiture neuve de même catégorie et accepte de la partager quelques jours par mois. En général il ne se sert de sa voiture que rarement le week-end.

Sa vieille voiture lui revient à **279 € par mois**. Ce prix se décompose, chaque mois de la manière suivante :

- Le coût de la voiture elle-même, amortissements, frais financiers, carte grise, contrôle technique : 80 € ;
- Le carburant pour 12 000 km/an, 110 € ;
- L'entretien, 48 € ;
- Les autres coûts, comprenant l'assurance, les péages, et le parking, 41 €.

Grâce à l'offre Ucar, sa nouvelle voiture lui reviendrait aussi à **279 €** :

- Le coût de la voiture elle-même, amortissements, frais financiers, carte grise, contrôle technique : 241 €. Dont il va pouvoir déduire 114 € de revenus du partage pour sept jours de location.
- Le carburant pour 12 000 km/an, 75 € ;
- L'entretien, 13 € ;
- Les autres coûts, comprenant l'assurance, les péages, et le parking, 64 €.

Le propriétaire n'a d'autre contrainte que de mettre sa voiture à disposition, en accord sur les dates avec Ucar sur le site [ucar2share.com](http://ucar2share.com). Il lui sera rendu à la date et l'heure prévues, évidemment nettoyé et dans l'état dans lequel il lui aura été confié. En cas d'aléas, le propriétaire n'en subira aucune conséquence puisqu'un véhicule de remplacement lui sera confié le temps de lui restituer le sien.

Cette offre spécifique sera pleinement opérationnelle à partir du 15 mars 2019 pour répondre à l'urgence devant laquelle se trouvent les 800 000 propriétaires de véhicules qui pourraient être interdits de circulation à Paris et à l'intérieur des limites de l'A 86, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain : véhicules diesel immatriculés avant le 31 décembre 2000 et essence avant le 31 décembre 1996.

L'engagement d'Ucar est, de proposer à chaque propriétaire, d'échanger sa vieille voiture par une voiture neuve sans grever son budget grâce au revenu du partage. Ceci correspond à une mise à disposition d'environ sept jours mais la voiture pourra être confiée plus longtemps, rapportant un revenu de location plus important à son propriétaire.

Les inscriptions pour bénéficier de cette offre sont d'ores et déjà ouvertes sur le site :

[ucar2share/une-france-qui-roule](https://ucar2share/une-france-qui-roule)

Jean-Claude Puerto-Salavert, pdg d'Ucar, se dit « très fier de lancer cette nouvelle offre qui répond à un besoin urgent : il faut permettre aux automobilistes d'acquérir des véhicules neufs, plus sûrs et non polluants. La technologie numérique le permet. Cette évolution, associée à un regard distancié de chacun vis-à-vis de la propriété de son véhicule, rend le partage automobile possible, dans l'intérêt général. Les contraintes environnementales et d'encombrement imposent à la fois une rénovation et une réduction du parc automobile. Je suis convaincu que la nouvelle offre Ucar convaincra de plus en plus d'automobilistes de venir au partage et que le partage est l'avenir de l'automobile.

Pour en savoir plus : **#partage ta bagnole** par Jean Claude Puerto aux éditions Exils.

#### **Contact presse**

Tarick Dali. DGM Conseil

[t.dali@dgm-conseil.fr](mailto:t.dali@dgm-conseil.fr); +33 1 40 70 11 89